



# ABSOLU PLUS IMMOBILIER

## HONORAIRES

<b>VENTES Locaux à usage d'habitation ou professionnel</b>		
Jusqu'à 150 000 €	10 % TTC (minimum : 4500 € T.T.C.)	A charge acquéreur
de 150 001 € à 300 000 €	6 % TTC*	
de 300 001 € à 1 000 000 €	5 % TTC*	
Supérieur à 1 000 001 €	4 % TTC*	
Avis de valeur	250 € TTC	A charge demandeur

\*Les honoraires de la tranche supérieure ne peuvent pas être inférieur à la tranche précédente.

<b>LOCATIONS – Locaux d'habitation nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur
Entremise et négociation		150 € TTC du montant du loyer hors charges
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail <sup>(2)</sup>	12 € TTC par m <sup>2</sup>	12€ TTC par m <sup>2</sup>
État des lieux location <sup>(2)</sup>	3 € TTC par m <sup>2</sup>	3€ TTC par m <sup>2</sup>
		Location hors gestion : un mois de loyer hors charges.

(2) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

<b>GESTION</b>		
« Équilibre » Encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, paiement au trimestre	6 % TTC du montant du loyer et charges	
« Sérénité » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, prise en charge des travaux,	7 % TTC du montant du loyer et charges	
Garantie Loyer Impayé	2,5 % TTC du montant du loyer + charges	
Renouvellement de bail loi du 6 juillet 1989	5 % TTC du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur 50 % preneur
Renouvellement de bail commercial	450 € TTC	
Rédaction de bail commercial	2 000 € TTC	A charge du preneur

A COMPTE DU 14/10/2022